



SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

**Évaluation de l'efficacité du  
Plan de réussite 2004-2007**

**du Collège Marianopolis**

Janvier 2018



Québec, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Monsieur Christian Corno  
Directeur général  
Collège Marianopolis  
4873, avenue Westmount  
Westmount (Québec) H3Y 1X9

**Objet : Suivi au rapport d'évaluation de l'efficacité du *Plan de réussite 2004-2007***

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 30 janvier 2018, du suivi apporté par le Collège Marianopolis à l'évaluation de l'efficacité du *Plan de réussite 2004-2007*.

Dans son rapport d'évaluation d'octobre 2014, la Commission a recommandé au Collège de mettre en place un mécanisme de suivi des résultats de son plan de réussite lui permettant de suivre la progression vers l'atteinte de ses objectifs et l'évolution des caractéristiques de sa population étudiante, de réviser périodiquement son plan de réussite et de l'actualiser, le cas échéant.

Pour ce faire, le Collège a adopté, en avril 2016 au terme d'une large consultation, son *Plan de réussite 2015-2020* qui comprend quatre objectifs, chacun accompagné d'indicateurs pertinents. Dans sa démonstration, le Collège précise avoir confié la mise en œuvre et le suivi de sa planification liée à la réussite à la Direction des études, qui s'est adjoint le comité consultatif du plan de réussite (*Plan for Success Advisory Group*) et le comité de pilotage du plan de réussite (*Plan for Success Steering Committee*). Le premier de ces deux comités constitue une instance consultative assurant le lien avec les autres entités du Collège en ce qui a trait à la réussite des étudiants et un lieu de discussion concernant les enjeux liés à la réussite des étudiants. Le deuxième de ces deux comités participe au suivi et à l'évaluation des projets mis en œuvre annuellement dans le cadre de la planification liée à la réussite

et contribue à l'élaboration et à l'implantation de pratiques de suivi et d'évaluation des mesures de soutien à la réussite mises en œuvre. De plus, depuis l'automne 2016, le Collège affecte un membre de son personnel professionnel exclusivement à la mise en œuvre et au suivi de sa planification liée à la réussite. Ainsi, le Collège, à la fin de chaque année scolaire, procède à l'évaluation des projets et des mesures de soutien à la réussite mis en œuvre dans le cadre de sa planification liée à la réussite. Ces bilans ont une incidence sur la reconduction et le financement de ces projets et mesures de soutien. Afin de suivre l'évolution des caractéristiques de sa population étudiante, le Collège collige par ailleurs des données auprès de ses étudiants au moyen de sondages. Les données recueillies lui permettent de dégager des obstacles à la réussite et d'implanter des mesures de soutien à la réussite. Enfin, le Collège affirme avoir, depuis l'adoption de son *Plan de réussite 2015-2020*, posé des actions afin d'impliquer davantage toute sa communauté dans sa planification liée à la réussite. Ainsi, les départements élaborent désormais leurs plans de travail annuels et leurs bilans annuels à partir de gabarits institutionnels qui lient les activités aux objectifs du plan de réussite, une journée pédagogique consacrée à la réussite en première session et aux moyens de la favoriser a été organisée et le plan de réussite fait l'objet de discussion lors de réunions de la Commission des études.

Le Collège joint à sa démonstration l'ordre du jour et le compte-rendu de deux rencontres du comité consultatif du plan de réussite et de deux rencontres du comité de pilotage du plan de réussite de même que des extraits de procès-verbaux de deux rencontres de la Commission des études qui présentent des mises à jour du plan de réussite et traitent majoritairement de mesures mises en œuvre en soutien à la réussite des étudiants. Le Collège annexe également un tableau de suivi des indicateurs du *Plan de réussite 2015-2020*. Pour chacun des indicateurs, les responsabilités sont attribuées, l'échéancier est établi, les sources de données sont déterminées et des précisions permettant de mesurer la progression des indicateurs sont présentées. Le Collège joint aussi le *Rapport annuel 2015-2016 des mesures mises en œuvre*. Apparaissent dans ce tableau les quatre objectifs du plan de réussite; un certain nombre d'actions est regroupé sous chacun des objectifs. Pour chaque action, les responsabilités sont attribuées, l'échéancier est établi, les indicateurs sont précisés et l'état de la situation de même que les résultats obtenus sont présentés. Le Collège fournit finalement le formulaire de demande de financement pour la mise en œuvre d'activités d'enrichissement. L'intervenant qui remplit ce formulaire doit donner un certain nombre d'informations, dont le lien de l'activité d'enrichissement soumise avec l'un des quatre objectifs du plan de réussite.

La Commission constate que le Collège s'est doté de mécanismes et d'outils pour procéder au suivi de la mise en œuvre et des résultats de sa planification liée à la réussite. Elle juge donc qu'il a donné des suites satisfaisantes et, en conséquence, elle lève cette recommandation.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

***Original signé***

Murielle Lanciault

c. c. M. Éric Lozowy, directeur des études